

L'ECONOMIE RESIDENTIELLE EN REGION WALLONNE

La structuration du territoire régional au regard de la base économique des communes wallonnes

1. Laurent Davezies comme entrée	2
2. La théorie de la base économique : définition-rappel	2
3. Préambule.....	3
4. Présentation de la typologie	4
4.1 Groupe 1 (résidentielle et riche)	6
4.2 Groupe 2 (résidentielle et rurale)	8
4.3 Groupe 3 (résidentielle et sociale)	9
4.4 Groupe 4 (sociale)	10
4.5 Groupe 5 (productive).....	11
4.6 Groupe 6 (productive et publique)	11
5. Conclusions.....	13

1. LAURENT DAVEZIES COMME ENTREE

Comme nous l'avons vu lors de la subvention précédente 2005-2006, les analyses de L. Davezies¹ montrent la limite de la mesure du développement local à partir de sa seule capacité à créer de la valeur ajoutée. Le modèle dominant de la croissance locale qui ne tient compte que des seules caractéristiques productives d'un territoire fausse l'analyse des impacts territoriaux de la dissociation extrême entre lieux de travail et lieux de loisir, lieux de production et lieux de consommation. Cumulée à l'accroissement de la distance domicile-travail des actifs, cette dissociation a engendré une véritable disjonction entre géographie du PIB et géographie des revenus des ménages. Pour comprendre l'économie des territoires, L. Davezies en appelle à l'élargissement de l'analyse de la géographie de la production à la géographie des revenus et de la consommation. Car dans la logique actuelle, l'enjeu du développement d'un territoire n'est pas de créer le plus de richesse possible, mais d'en capter le plus possible.

2. LA THEORIE DE LA BASE ECONOMIQUE : DEFINITION-RAPPEL

Pour mieux comprendre la nature et les moteurs du développement territorial, L. Davezies utilise la théorie de la base économique. Celle-ci postule que la richesse d'un territoire est due à sa capacité à capter des revenus sur le reste du monde, d'une part, et à y faire consommer ces revenus, d'autre part. La base économique totalise alors les revenus captés et ramenés d'une certaine façon sur un territoire, quelque soit leur provenance. Par contre, la circulation de ces revenus au sein de ce même territoire est appelée le secteur domestique. Il exprime la satisfaction directe des besoins des personnes qui y sont présentes. La base économique exprime la présence de revenus divers qui entrent sur un territoire et le secteur domestique la dépense de ces revenus sur ce même territoire.

¹ Laurent Davezies, « Temps de production et temps de consommation, les nouveaux aménageurs des territoires ? », dans *Futuribles*, n°395, 2004.

La base économique est subdivisée en quatre bases : productive, publique, sociale et résidentielle. La *base productive* renvoie aux revenus des actifs résidents occupés dans des secteurs tournés vers l'exportation. Il s'agit de la production locale de biens ou de services pour un marché qui excède celui du territoire considéré. La *base publique* concerne les revenus des personnes occupées dans les secteurs financés par des fonds publics et dépend donc de l'importance des prélèvements et des transferts publics. La *base sociale* comprend les allocations diverses (allocations familiales, de chômage, soins de santé,...) redistribuées à l'échelle nationale dans les revenus des ménages. Enfin, la *base résidentielle* totalise les revenus apportés par les personnes présentes sur le territoire mais qui n'y travaillent pas (actifs travaillant ailleurs, touristes, retraités). Elle découle directement de l'accroissement de la mobilité en général et plus particulièrement de la dissociation entre lieu de travail et lieu de résidence, de la disponibilité en temps hors travail pour les loisirs, le tourisme, et l'amplification du nombre de retraités.

3. PREAMBULE

Le modèle mobilisé par L. Davezies, et que nous avons appliqué aux communes wallonnes, montre une limite inhérente au traitement cartographique de données. En effet, l'aspect statique de la mise à plat et du regroupement des communes selon les caractéristiques de leur base économique ne rend pas compte de l'évolution d'un territoire. Ce procédé tend en effet à figer les communes et les classer selon des variables qui ne mesurent que le temps présent. Les différentes bases ne peuvent rendre compte de la dimension diachronique. Cette dimension est pourtant une dimension explicative importante de l'origine des résultats obtenus. L'évolution d'un territoire est un savoir qui s'avère souvent nécessaire pour que la théorie de la base économique, son analyse et ses résultats soient riches d'enseignements et apportent une valeur ajoutée notable. L'usage d'ailleurs que L. Davezies en fait le montre très clairement. Les résultats probants qui sont avancés dans ses analyses de cas² sont systématiquement issus d'un travail considérable qui porte sur le traitement d'autres indicateurs comme la structure des âges et de l'emploi, les évolutions démographiques et les migrations, la spécialisation des secteurs économiques et du tourisme, l'histoire institutionnelle, politique et culturelle...

Les raisons et les logiques sous-jacentes à la différenciation des bases sont complexes et ouvrent facilement la voie à des interprétations maladroites ou trop simplistes en l'absence d'une approche historique fine et détaillée d'une série d'indicateurs. L'absence d'une telle précision n'est toutefois pas catastrophique mais porte le risque d'un résultat qui, en fin de compte, raconte et montre plus de choses que l'on sait déjà par ailleurs que de nouveautés. Nous avons pu toutefois connecter la typologie réalisée avec d'autres études, données, plans et schémas, comme le SDER, en vue d'enrichir la réflexion.

² Parmi d'autres : L. Davezies, « Les moteurs du développement de la métropole Nantes Saint-Nazaire », 2005 ; P. Veltz, L. Davezies « Le rand tournant. Nord-Pas-de-Calais 1975 – 2005 », 2004.

4. PRESENTATION DE LA TYPOLOGIE

Quelles géographies les communes regroupées en fonction du poids des différentes bases dans leurs revenus entrants dessinent-elles sur le territoire de la région wallonne ? En quoi une approche du territoire régional par la base économique des communes permet-elle de mieux comprendre certains développements actuels de la structuration du territoire régional ?

Nous avons élaboré une typologie en six groupes des 262 communes réparties en fonction de la composition de leur base économique. La méthode utilisée est la procédure d'analyse *Two-step Cluster* (SPSS) qui est une classification hiérarchique ascendante. Elle permet de révéler des groupements naturels au sein d'un ensemble de données. Certaines variables supplémentaires ont été retenues afin d'assurer une meilleure lisibilité de la structure du territoire. Il s'agit du secteur domestique, de l'emploi intérieur domestique pour cent habitants, du taux de chômage, de la population et du revenu basique par habitant.

Notons que le regroupement des communes procède par homogénéisation et gomme en partie les différences au sein du groupe pour faire ressortir les ressemblances. Gardons alors à l'esprit que le principe géographique général d'une homogénéité d'un point de vue global est toujours associé à une grande hétérogénéité d'un point de vue local.³

Groupe	1	2	3	4	5	6	Tous
Actifs travaillant ailleurs	57,4%	55,3%	54,7%	45,2%	40,0%	27,6%	47,7%
Pensions	9,2%	11,2%	11,6%	15,2%	13,0%	13,0%	12,3%
Chiffre d'affaire touristique	4,3%	3,7%	2,0%	2,3%	6,7%	14,3%	4,8%
Base sociale	16,7%	14,6%	19,2%	23,4%	18,4%	17,8%	18,9%
Base publique	5,3%	7,8%	6,2%	6,4%	9,9%	13,2%	7,7%
Base productive	7,1%	7,3%	6,3%	7,3%	12,0%	14,1%	8,6%
Secteur domestique	4,4%	4,6%	4,2%	4,6%	7,2%	9,7%	5,5%
Base résidentielle	70,9%	70,3%	68,3%	62,8%	59,7%	54,9%	64,7%
Pensions + base sociale	26,0%	25,8%	30,8%	38,6%	31,4%	30,9%	31,2%
Pensions + sociale + publique	31,3%	33,7%	37,0%	45,1%	41,2%	44,1%	38,9%
EID/100H	4,4	2,6	2,3	3,5	4,0	7,6	3,8%
Taux de chômage	8,2	7,5	10,4	18,3	10,7	13,6	11,8%
Population	13.094	5.304	7.067	18.020	7.035	33.721	12.773

³ Voir notamment le chapitre 5 sur *L'hétérogénéité des structures et des comportements socio-démographiques à l'échelon infracommunal : Charleroi et ses 55 quartiers* dans « Démographie et développement durable – Migrations et fractures socio-démographiques en Wallonie (1990-2000) », 2002, p.132.

THEME 4.1 : ECONOMIE RESIDENTIELLE
BASE ECONOMIQUE DES COMMUNES WALLONNES

Revenu basique par habitant	18.902	<u>12.420</u>	14.681	13.679	13.146	13.642	14.295
Nombre de communes	26	<u>22</u>	82	48	52	32	262

Typologie en six groupes : moyennes en % de la base économique. Source CRU-CREAT.

Ce tableau montre très clairement le poids de la base résidentielle qui est de loin la plus importante et qui représente en moyenne et pour l'ensemble des communes 64,7 % de leur base économique. Au sein de la base résidentielle, les revenus des actifs travaillant ailleurs forment une majorité à 47,7 %, démonstration de l'ampleur du phénomène résidentiel à l'échelle communale, à savoir cette dissociation entre lieu de travail et lieu de résidence. Toujours dans la base résidentielle, les pensions représente 12,3 % de la base économique des communes. Pension anticipée, réduction de la durée de la vie active et augmentation de l'espérance de vie sont ici en cause. Le temps disponible pour les loisirs renforcent les pratiques touristiques diverses. Ainsi le chiffre d'affaire touristique s'élève, en moyenne toujours, à 4,8 %. L'intérêt de cette dernière variable est qu'elle différencie fortement certains groupes, avec des chiffres variant entre 2 et 14,3 %.

Les revenus basiques sociaux sont de 18,9 % en moyenne. C'est la base la plus importante après la base résidentielle. La base publique, quant à elle, concerne 7,7 % des revenus basiques. Ensemble, ces deux bases totalisent donc 26,6 %. C'est dire à quel point les flux monétaires associés aux mécanismes de solidarité nationale de redistributions et de transferts publics ont un impact considérable sur le développement des territoires indépendamment de l'origine spatiale de ces flux monétaires. Comme le dit L. Davezies, « ces flux suivent la population plutôt qu'ils ne constituent la contrepartie de création de richesses locales »⁴.

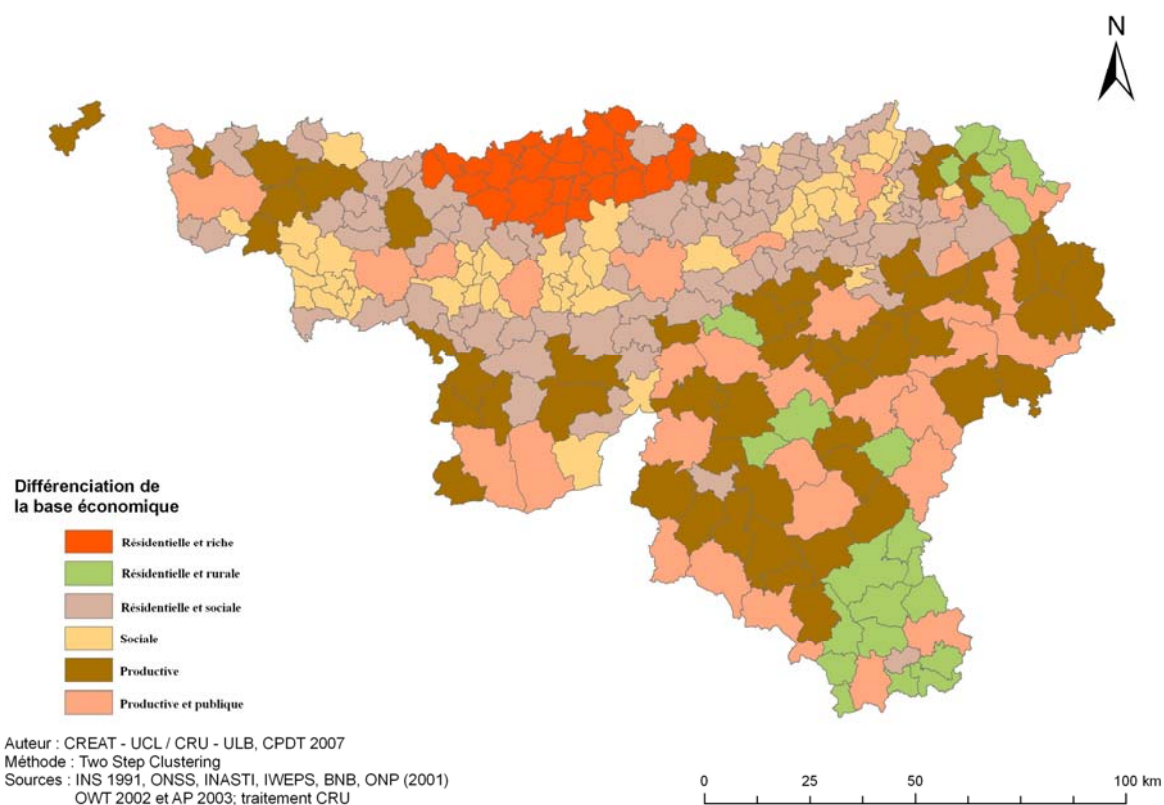
La base productive, fruit de l'exportation locale, ne s'élève qu'à 8,6 % en moyenne. Insistons ici sur le fait que le modèle d'analyse est très sensible au changement d'échelle : un travailleur qui, au niveau communal, sera considéré comme faisant partie de la base résidentielle parce qu'il travaille dans une commune limitrophe pourrait être considéré comme faisant partie de la base productive si l'analyse est portée au niveau du bassin d'emploi ou de l'arrondissement. Une faible base productive ne signifie donc pas nécessairement que le territoire est peu productif. Par contre, l'ampleur de la base résidentielle nous conforte dans le choix de l'échelle communal pour l'analyse.

La carte résultante de ces données laisse apparaître une structure du territoire régional connue. Le sillon industriel se démarque entraînant une séparation entre les régions urbaines du nord et le sud de la région, plus rural. Ce sont les structures géographiques historiques qui marquent la typologie.

⁴ Laurent Davezies, « Un train peut en cacher un autre – Derrière l'économie productive, attention à l'économie présentielle », XXXIXème colloque de l'ASRDLF, Lyon, septembre 2003, p.10.

THEME 4.1 : ECONOMIE RESIDENTIELLE
BASE ECONOMIQUE DES COMMUNES WALLONNES

Notons que, contre toute attente, les lignes ferroviaires ainsi que l'implantation plus récente des grandes infrastructures routières nord-sud (ex : E411, E25) n'apparaissent pas à première vue.



Le regroupement statistique effectué ne tient pas compte de la localisation des communes. Pourtant, la majorité des communes se retrouvent à côtés d'autres communes appartenant au même groupe. Sans négliger le fait que la typologie présente les communes de manière statique, l'homogénéité spatiale relative des différents groupes témoigne bien de tendances lourdes dans le développement et la structuration du territoire wallon.

Munis du tableau et de la carte afférente, nous allons commenter chacun des groupes de manière plus détaillée afin de mieux comprendre la dynamique spatiale à l'œuvre. Nous suivrons une présentation par ordre décroissant de la part de la base résidentielle.

4.1 GROUPE 1 (RESIDENTIELLE ET RICHE)

Le groupe 1 comprend des communes dont la base résidentielle s'élève en moyenne à 70,9 % de leur base économique. Elles sont surtout résidentielles pour la part des actifs travaillant ailleurs car la part des pensions y est la plus faible proportionnellement. Elles sont regroupées au nord de la région wallonne et coïncident géographiquement au territoire de la province du Brabant wallon à l'exception de Jodoigne. C'est une région très peuplée avec une population moyenne de 13.094 habitants par commune. Le Brabant wallon a en effet connu une véritable explosion démographique au cours des trente dernières années. Une étude démographique⁵ explique que de 235.000 habitants en 1970, la population a dépassé les 350.000 personnes trente plus tard, soit une augmentation d'environ 50 %, pendant que la population totale de la Wallonie enregistre pour la même période une croissance de 5 %. « La population de la Wallonie a progressé de 168.000 unités, alors que le Brabant wallon a gagné 110.000 nouveaux habitants, soit les deux tiers de la croissance régionale ! Hier région d'émigration, le Brabant wallon est devenu aujourd'hui une aire puissamment attractive. »⁶ Les raisons souvent avancées sont notamment sa position entre Bruxelles et les pôles majeurs d'emploi de la région wallonne, un cadre environnemental plaisant ainsi qu'une bonne desserte en voies rapides.

C'est aussi le groupe le plus riche avec un revenu basique par habitant qui s'élève à 18.902 euros. Zone périurbaine appelée parfois la « Wallifornie », son mode de peuplement n'en est pas moins socio-démographiquement sélectif. D'après cette même étude précitée, si les hauts et très hauts revenus y sont surreprésentés, les contrastes sociaux y sont importants. Le taux de chômage y est toutefois plus faible que pour les autres groupes (8,2 %). La base publique est proportionnellement la plus faible dans ce groupe (5,3 %).

⁵ T. Eggerickx, C. Capron, J.-P. Hermia, M. Oris, « Démographie et développement durable – Migrations et fractures socio-démographiques en Wallonie (1990-2000) », Liège et Louvain-La-Neuve, 2002.

⁶ *Op. Cit.*, p.99.

4.2 GROUPE 2 (RESIDENTIELLE ET RURALE)

Le groupe 2 est le plus petit en nombre et ne possède que vingt-deux communes. Il est aussi plus divisé spatialement avec un sous-groupe à l'extrême sud et un autre sous-groupe au nord-est de la région. Si sa base résidentielle n'est que très faiblement inférieure au groupe 1, avec une différence sensible dans la mesure où il enregistre plus de pensions, ce groupe est cependant très opposé au précédent sur deux points. Tout d'abord concernant la population qui est la plus faible. Ces communes avoisinent en moyenne les 5.304 habitants. Elles sont donc très peu denses compte tenu de leur plus grande taille globalement. Deuxièmement, les revenus basiques par habitant y sont les plus faibles en région wallonne, de l'ordre de 12.420. Ce résultat est curieux et totalement contre-intuitif dans la mesure où on associe volontiers à une forte base résidentielle un revenu élevé par habitant.⁷

Ce groupe particulier se démarque des autres par son côté rural et peu dense. En outre, les pourcentages calculés sont presque tous en dessous de la moyenne régionale. La base sociale et le taux de chômage sont les plus faibles. Seuls les revenus des actifs travaillant ailleurs ont une place très importante. Dans ce cadre là, on peut faire l'hypothèse de l'importance d'une bonne accessibilité pour ces navetteurs dans leur choix d'habiter. On connaît l'évolution que connaissent la plupart des localités ardennaises situées à proximité des nouveaux axes routiers : à une croissance démographique rapide succède une hausse des valeurs immobilières. Le cas de Bertogne est un bon exemple de ce point de vue : « L'exode rural fut intense dans cette région. Les villages formant l'entité ont perdu plus de la moitié de leur population en un siècle. Ce phénomène, lié à l'enclavement de la localité s'est poursuivi jusqu'au tournant des années 1990, date à partir de laquelle les entrées ont explosées en nombre. [...] Cette cassure est concomitante à l'achèvement de l'autoroute Liège-Bastogne-Luxembourg dont le tracé traverse la commune. »⁸

Ce n'est donc pas un hasard si les communes de ce groupe se situent à proximité des voies rapides et dans la dynamique des eurocorridors définis par le Projet de structure spatiale pour la Wallonie du SDER.

⁷ Peut-être que des questions d'ordres administratif, fiscal ou autre liées à la dynamique trans frontières expliquent que les chiffres récoltés ne semblent pas adaptés à la situation réelle. Ce point mériterait une attention particulière et plus approfondies des zones concernées.

⁸ *Op. Cit.*, p.79.

A l'exception des trois communes de Nassogne, Tellin et Bertogne, les autres sont diagnostiquées en zone de moyenne à forte pression de l'urbanisation dans le SDER, alors qu'elles n'appartiennent à aucune des régions urbaines de Wallonie (l'ensemble de la zone de moyenne à forte pression de l'urbanisation se situant pour le reste au sein des régions urbaines de Wallonie). Le sous-groupe de communes à l'extrême sud est en effet sous l'influence du Luxembourg et participe de ce fait à l'aire de coopération transrégionale. Le SDER mentionne cette influence transfrontalière qui « se marque fortement au sud de la Wallonie, notamment dans l'immobilier », et dont les effets « ne sont pas toujours canalisés » pouvant mettre en péril le « développement harmonieux de cette aire »⁹. Il en va de même pour le sous-groupe du nord-est qui se trouve dans l'aire de coopération transrégionale de Liège en collaboration avec Maastricht et Aachen. L'influence de la relation transfrontalière sur les communes envisagées ici concerne surtout des navetteurs sortants qui habitent en région wallonne.

4.3 GROUPE 3 (RESIDENTIELLE ET SOCIALE)

Ce groupe est toujours très résidentiel. Il rassemble essentiellement les communes qui se répartissent de part et d'autre de la dorsale wallonne. Ce groupe réunit quatre-vingt-huit communes et est donc le plus grand, près de quatre fois plus important que le groupe 2. Ce sont des communes avec une population bien plus faible que les groupes 1 et 4, proches spatialement et qui entourent les communes pourvoyeuses d'emploi qui elles sont moins résidentielles. Il s'agit bien d'un groupe qui résulte du phénomène de périurbanisation et s'assimile de ce point de vue au groupe 1. Composé probablement de nombreux navetteurs travaillant dans les villes de Tournai, Mons, Charleroi, Namur et Liège, il présente un revenu basique par habitant de 14.681 euros, soit le deuxième plus élevé de la région wallonne après le groupe 1.

Parallèlement à cette forte base résidentielle, ce groupe présente la base productive la plus faible (6,3 %). Par contre, la base sociale est importante (19,2 %) et semble caractériser ce groupe. Le taux de chômage s'élève alors à 10,4 % et est renforcé par un secteur domestique et un emploi intérieur domestique pour cent habitants qui sont les plus faibles, respectivement de 4,2 % et de 2,3 %. Or si on en croit la théorie des effets induits de L. Davezies, un faible secteur domestique, c'est-à-dire une faible propension du revenu capté à circuler sur le territoire considéré, est plutôt néfaste en termes de création d'emplois locaux dans la mesure où les revenus résidentiels dépensés sur place stimulent les emplois moins qualifiés ou simplement plus ouverts aux actifs les plus vulnérables.¹⁰ Et il en va de même pour un bon nombre d'activités touristiques, ce groupe enregistrant le chiffre d'affaire touristique le plus bas, de l'ordre de 2 %.

⁹ Schéma de Développement de l'Espace Régional adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999, p.133.

¹⁰ Laurent Davezies, « Un train peut en cacher un autre – Derrière l'économie productive, attention à l'économie présentielle », XXXIX^{ème} colloque de l'ASRDLF, Lyon, septembre 2003, p.12.

4.4 GROUPE 4 (SOCIALE)

A partir du groupe 4, la base résidentielle chute et passe en dessous de la moyenne. Elle s'élève ici à 62,8 % avec des revenus liés aux pensions les plus importants (15,2 %). A l'exception des cinq communes de Lessines, Waremme, Hamoir, Hastière et Viroinval, les quarante-huit communes appartenant à ce groupe se situent géographiquement entre les villes du sillon Sambre-Meuse, c'est-à-dire sur la dorsale même. Elles ont les revenus basiques sociaux les plus importants (23,4 %) avec un taux de chômage qui grimpe à 18,3 %. Le revenu basique par habitant est plus faible que pour les groupes 1 et 3 et passe ici en dessous de la moyenne régionale. Le lourd passé industriel d'une bonne partie de ces communes, dans le Borinage notamment, explique en partie ces chiffres. Spatialement, il s'agit aussi de communes plus proches des grandes villes.

Le secteur domestique est faible et ce sont des communes à forte densité de population avec une moyenne de 18.020 habitants par communes. Le poids des actifs travaillant ailleurs est encore fort présent bien qu'en dessous de la moyenne. Il n'empêche que ces communes sont également périphériques et résidentielles par rapport aux pôles wallons qu'elles jouxtent. Mais elles appartiennent plus aux agglomérations de ces villes du point de vue de la densité de population, de l'habitat qui est également plus dense ainsi que de la concentration des problèmes sociaux, économiques et éventuellement environnementaux. A l'opposé, les communes des groupes 1 et 3 apparaissent plus comme de véritables communes périurbaines nettement plus huppées où dominent la campagne et le modèle culturel de la ferme quatre façades avec jardin...

Lorsqu'on réalise le même traitement statistique des données mais que l'on différencie huit groupes¹¹, le groupe 4 dont il est question ici laisse apparaître une nette distinction entre les communes à côté de Mons et de Charleroi à l'ouest et les communes à côté de Namur et de Liège à l'est. En effet, les communes du groupe 4 allant du sud-ouest de Mons au sud-est de Charleroi – auxquelles s'ajoutent les communes du sud de la province de Namur (Viroinval et Hastière) et trois communes de l'arrondissement de Liège (Grâce-Hollogne, Saint-Nicolas et Beyne-Heusay) – présentent un taux de chômage de 21 %, une base sociale de 24,5 % et une part des pensions à 15,7 %, soit des chiffres très élevés et au-dessus de la moyenne de ce groupe. Le secteur domestique est alors le plus faible (3,7 %). A l'opposé, les communes allant de l'ouest de Namur jusqu'à Liège (sans les trois communes précitées) ont une base sociale et une part des pensions qui restent élevées mais qui sont toutefois en-dessous de la moyenne du groupe entier. La grande différence concerne le taux de chômage qui est presque deux fois plus faible (13,9 %). Parallèlement, la base productive y est plus importante (9,4 %) comparée à la moyenne du groupe 3 (7,3 %). Le secteur domestique est quant à lui supérieur à la moyenne général de la région et atteint 5,7 %.

¹¹ Voir en annexes le tableau et la carte en huit groupes.

L'arrondissement de Namur, positionné à la croisée des axes européens et régionaux nord-sud et ouest-est, est entouré de communes plus riches et relègue du côté de Mons, Charleroi et de Liège les communes avec un taux de chômage élevé et un revenu basique par habitant plus faible.

4.5 GROUPE 5 (PRODUCTIVE)

Le groupe 5 est un groupe important de cinquante-deux communes situées en majorité dans la partie sud de la Wallonie, surtout en région ardennaise. Un petit regroupement au nord du Hainaut se trouve à l'est de Tournai jusqu'à Ath et un autre au nord de Verviers. Ces communes sont dans l'ensemble faiblement résidentielles. Le revenu basique qui s'élève à 13.146 euros par habitant est assez faible et en-dessous de la moyenne. Les pensions (13 %) y sont toutefois légèrement au-dessus de la moyenne régionale en raison peut-être du cadre de vie et des atouts paysagers de ces communes et que recherchent les personnes de cette tranche d'âge de la population. En compensation à la faible part résidentielle, les revenus liés à la base productive exportatrice sont relativement plus prononcés que dans le reste de la région et correspondent à 12 % de la base économique de ces communes. La présence de PME et l'activité agricole explique en partie ces chiffres. Mais c'est également le principe des vases communicants du modèle qui veut que lorsque la base résidentielle diminue, les autres augmentent. La part publique est également au-dessus de la moyenne (9,9 %) ainsi que le chiffre d'affaire touristique (6,7 %) et le secteur domestique (7,2 %), ces critères étant plus spécifiques au sud de la Wallonie, comme nous le verrons pour le groupe 6.

4.6 GROUPE 6 (PRODUCTIVE ET PUBLIQUE)

Ce dernier groupe est constitué des communes les moins résidentielles de la région. Leur base résidentielle équivaut à 54,9 % soit près de 10 % de moins que la moyenne régionale. Mais ce qui est encore plus discriminant au sein de la base résidentielle, c'est la part particulièrement faible des revenus des actifs travaillant ailleurs qui chute totalement à 27,6 %, soit près de 20% inférieure à la moyenne régionale. Et pour cause car il s'agit des centres d'emplois wallons majeurs. On retrouve dans ce groupe toutes les villes administratives et importants centres d'emplois de la dorsale wallonne au nord (Mouscron, Tournai, Mons, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers) ainsi que des communes du sud qui comprennent des plus petites villes, parfois très touristique, ou centres administratifs secondaires (comme par exemples Chimay, Dinant, Ciney, Marche-en Famenne, Spa, Malmedy, Bastogne, Libramont-Chevigny, Bouillon, Arlon,...). C'est ce qui explique que ce groupe possède les bases productive et publique les plus importantes, respectivement de 14,1 et 13,2 %. A cela vient s'ajouter les plus hauts taux concernant le secteur domestique et l'emploi intérieur domestique. En outre, la présence des grandes villes wallonnes explique une population moyenne élevée de 33.721 habitants par commune.

La carte des activités économiques du SDER confirme cette description dans la mesure où les zones définies par un ratio emploi/population active résidente correspondent assez étroitement aux lignes de force que dessinent les communes du groupe 6.

Par ailleurs, ce groupe se caractérise très fortement par son chiffre d'affaire touristique qui est considérablement au-dessus de la moyenne. A 14,3 %, il est pratiquement trois fois plus élevé que la moyenne en raison de l'importance de ce secteur au sein des villes notamment, avec la présence de ville ou site touristique de renommée internationale (Tournai, Liège, Spa, Bastogne).

Au sein de ce groupe, il y a lieu de distinguer deux sous-groupes qui offrent des caractéristiques propres différentes lorsqu'on divise les communes de la région en huit groupes¹². Il apparaît alors une différence plus prononcée entre les communes du sud d'une part, et les huit communes des villes du sillon industriel d'autre part. Les premières sont surtout publiques (13,1 %) avec un chiffre d'affaire touristique très important (15,5 %) corrélé avec un secteur domestique élevé de près de 10 %. La taille moyenne des communes est plus petite en nombre d'habitants (10.056). Les secondes, par contre, sont les plus productives (16 %), soit près de deux fois la moyenne régionale. Elles associent une forte base sociale (22,1 %) avec un taux de chômage très élevé (20,1 %). Enfin, elles sont les plus denses et abritent en moyenne 103.764 habitants par commune, environ 25 % de la population totale de la Wallonie. Les revenus basiques par habitant sont cependant en-dessous de la moyenne et presque équivalents pour ces deux sous-groupes.

¹² Voir en annexes le tableau et la carte en huit groupes.

5. CONCLUSIONS

« Production compétitive et consommation sont deux facteurs de croissance, mais de statut inégal. La première est territorialement enracinée, et trouve sa source dans les avantages propres des territoires, la seconde tient plutôt à des effets d'intégration et de transferts publics et privés de revenu entre territoires. »¹³ Ainsi apparaît la séparation fondamentale entre ce qui semble structurer fortement le territoire régional wallon, à savoir **quelques pôles d'emplois importants ou moyens autour desquels gravitent un grand nombre de communes résidentielles**, périphériques.

Dans le nord, les grandes villes du sillon Sambre-Meuse font office de pôles majeurs, entourés de communes qui du point de vue de notre typologie s'agrègent tout d'abord en un espace proche de ces villes, faisant partie encore de l'agglomération de celles-ci (groupe 4), puis en une grande zone périurbaine (groupe 3) et enfin le Brabant wallon (groupe 1) dont le développement, ne l'oublions pas, n'est pas sans lien avec cet autre pôle majeur, d'ailleurs bien référé dans le Projet de structure spatiale pour la Wallonie du SDER, qu'est Bruxelles. Toujours est-il qu'**au nord de la région, au plus on s'éloigne des pôles, au plus le caractère résidentiel des communes s'intensifie doublé d'une hausse des revenus entrants par habitant. Les transferts sociaux quant à eux s'amenuisent tout comme les taux de chômage.**

Si les communes du nord ont bel et bien une structure basique économique à dominance résidentielle et sociale (à l'exception des huit grosses communes pourvoyeuses d'emplois qui elles sont très peu résidentielles) et sont les plus peuplées, **les communes du sud**, au contraire, partagent finalement une bonne part de leur base économique entre les revenus basiques publics et productifs (groupes 5 et 6). Une part d'entre elles, moyennement peuplées, **comportent des pôles d'emplois secondaires** répartis de façon plus diffuse qu'au nord et souvent couplés avec une offre touristique importante (groupe 6), et **à côté desquels viennent s'enchevêtrer des communes « rurales » moins peuplées et plus résidentielles** (groupe 5).

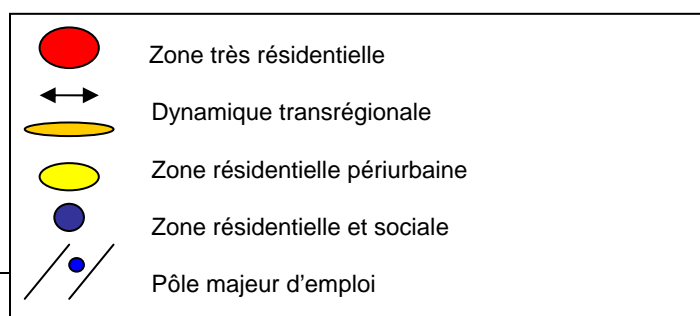
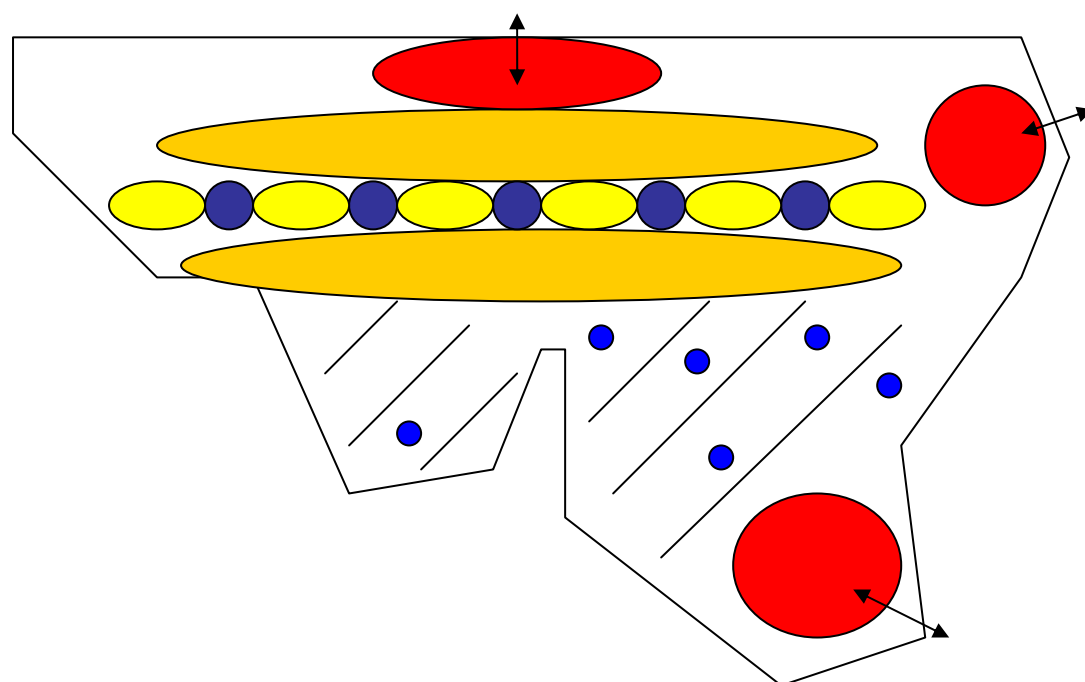
Enfin, **aux extrémités sud et nord-est, se dégagent quelques communes** très peu peuplées (groupe 2), dont les revenus entrants par habitant sont les plus faibles et qui pour le reste partagent beaucoup du groupe 1, c'est-à-dire qu'elles sont **très résidentielles** avec une très faible base sociale et un faible taux de chômage. Leur destin est, en outre, également lié à la dynamique transrégionale à l'œuvre.

¹³ L. Davezies, http://www.ihedate.com/generated/objects/documents//DAV_EST_MYTHES.htm, p.5.

THEME 4.1 : ECONOMIE RESIDENTIELLE
BASE ECONOMIQUE DES COMMUNES WALLONNES

Les tendances décrites au nord comme au sud de la région rendent bien visible une hiérarchisation assez claire du territoire. Cette hiérarchisation découle directement des tendances lourdes qui façonnent le territoire wallon en ce qui concerne la circulation des revenus à travers la mobilité croissante des ménages et des personnes, appelée périurbanisation ou encore plus récemment rurbanisation. Car que constate-t-on ? Si le territoire se hiérarchise de manière progressive, il laisse aussi place à une certaine dualisation sociale de l'espace. Car à la base de l'économie résidentielle se trouve pour une bonne part la question de l'attractivité des territoires et du comportement des ménages et des personnes en matière de choix d'habiter mais aussi celle de la gestion locale des communes. En effet, on constate que pour beaucoup de communes, la croissance démographique représente un enjeu considérable pour leur développement. L'arrivée de nouveaux ménages est une opération financière intéressante d'autant plus bénéfique pour une commune qu'il y a construction d'une nouvelle habitation et qu'il s'agit d'un ménage à revenus élevés. La lecture économique et sociale de cet exode urbain accentue le **contraste entre les campagnes rurbaines aisées et les grandes agglomérations en voie de paupérisation.**

Pour terminer cette conclusion, nous proposons un schéma synthétique du territoire wallon. Il s'agit d'une tentative de schématisation grossière qui se base sur les éléments structurants que nous avons dégagés de notre analyse.



Nous avons en rouge les groupes 1 et 2, qui sont les plus résidentiels et se situent proches des frontières régionales et dans une dynamique suprarégionale (signifiée par les doubles flèches). On retrouve de part et d'autre du sillon le groupe 3 qui est fort résidentiel et peu dense, et qui porte les traits d'une zone périurbaine. En jaune est représenté le groupe 4 qui est encore résidentiel mais avec une base social élevé et un haut taux de chômage. Ce sont des zones plus denses qui participent aux agglomérations des pôles majeurs d'emploi que sont les grandes villes du sillon, symbolisées en bleu foncé. Enfin, au sud, une zone constituée de pôles secondaires d'emploi symbolisés en bleu clair et entourés de communes plus rurales et plus résidentielles que les premières (en hachuré). Il s'agit respectivement du groupe 5 et des communes du sud du groupe 6.

Deux formes de polycentrisme apparaissent alors au niveau régional : un polycentrisme fort contrasté au nord et un polycentrisme plus diffus au sud. En référence à un modèle de polarisation progressive d'un territoire¹⁴, on pourrait faire l'hypothèse que le nord est proche d'une polarisation forte avec des relations directes de centre à centre, tandis que le sud montre un partage plus faible entre les pôles émergents et les territoires environnants. Quelques villes carrefours un peu mieux placées amorcent alors peut-être un renforcement de la polarisation.

En complément à ce petit excursus sur le polycentrisme, signalons que si ce sont les pôles qui sont mis en avant, les communes environnantes, plus résidentielles, montrent un développement plus rapide comme nous l'avons vu. Malgré les évidentes inégalités de richesse et de développement, les communes de Wallonie constituent ensemble une trame dont l'enchevêtrement n'est plus à démontrer.

¹⁴ *Les transformations territoriales nées de l'essor de la rapidité différenciée*, dans G. Baudelle, B. Castagnède (dir.), « Le polycentrisme en Europe », éd. de l'aube, Datar, 2002, p.112.

THEME 4.1 : ECONOMIE RESIDENTIELLE
BASE ECONOMIQUE DES COMMUNES WALLONNES

Annexes : Tableau et carte de la typologie en huit groupes

Groupe	1	2	3	4	5	6	7	8	Tous
Actifs travaillant ailleurs	<u>57,5%</u>	55,4%	55,3%	46,1%	46,1%	39,7%	28,9%	<u>25,8%</u>	47,7%
Pensions	<u>9,1%</u>	11,2%	11,5%	<u>15,7%</u>	13,7%	13,1%	12,6%	13,6%	12,3%
Chiffre d'affaire touristique	4,5%	3,7%	<u>1,9%</u>	2,2%	2,8%	6,9%	<u>15,5%</u>	10,3%	4,8%
Base sociale	16,7%	<u>14,6%</u>	19,1%	<u>24,5%</u>	21,0%	18,5%	16,3%	22,1%	18,9%
Base publique	<u>5,2%</u>	7,8%	6,2%	6,0%	7,0%	10,0%	<u>13,1%</u>	12,1%	7,7%
Base productive	7,0%	7,3%	6,1%	<u>5,5%</u>	9,4%	11,9%	13,7%	<u>16,0%</u>	8,6%
Secteur domestique	4,4%	4,6%	<u>4,1%</u>	3,7%	5,7%	7,1%	<u>9,9%</u>	9,1%	5,5%
Base résidentielle	<u>71,2%</u>	70,3%	68,6%	64,0%	62,6%	59,6%	56,9%	<u>49,8%</u>	64,7%
pensions + base sociale	<u>25,8%</u>	<u>25,8%</u>	30,6%	<u>40,2%</u>	34,7%	31,6%	28,8%	35,7%	31,2%
Pensions + sociale + publique	<u>31,0%</u>	33,6%	36,7%	46,2%	41,6%	41,6%	42,0%	<u>47,9%</u>	38,9%
EID/100H	4,5	2,6	<u>2,2</u>	2,6	4,3	3,8	<u>7,7</u>	7,5	3,8
Taux de chômage	8,0%	<u>7,5%</u>	10,3%	<u>21,0%</u>	13,9%	10,9%	11,1%	20,1%	11,8%
Population	12.765	<u>5.304</u>	6.986	15.885	<u>17.059</u>	6.649	10.056	<u>103.764</u>	12.773
Revenu basique par habitant	<u>18.923</u>	<u>12.420</u>	14.676	12.809	14.814	13.034	13.672	13.590	14.295
Nombre de communes	25	22	74	26	34	48	25	8	262

THEME 4.1 : ECONOMIE RESIDENTIELLE
BASE ECONOMIQUE DES COMMUNES WALLONNES

